

PROCES-VERBAL DU BUREAU DIRECTEUR ELARGI DU LUNDI 26 AOUT 2024 EN VISIO CONFERENCE

PRESENTS : CARRON Yannick - JAVEGNY Anselme - MANGUE Dolly -
DIJOUX Jimmy - REOS Dominique – CALIXTE ep SARPEDON Nelly - CALICHARANE
Karil - MANGATAYE Fabrice – CHAMPIGNEUL Coralie - PAJINADON Elodie –
MOREAU Jeannick - VIMBOULY Jean Fred.

ASSISTE : ERAPA Stéphane.

La séance est ouverte à 18H38 par la Présidente.

ORDRE DU JOUR

I.VALIDATION DES MEMBRES DE COMMISSIONS ET POLES	1
II.PROCEDURE SURCLASSEMENT	1
III.REGLEMENTS INTERIEURS	1
IV.FUSION AS CHATEAU MORANGE / HBF SAINT DENIS	1
V.VISITE DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE.....	1
VI.GESTHAND	2
VII.CLUBS.....	2
VIII. IHF.....	2
IX.SALARIES	2
X.POLE TECHNIQUE.....	3
XI.CHEF DE DELEGATION	3
XII.COMPETITIONS NATIONALES	4

I. VALIDATION DES MEMBRES DE COMMISSIONS ET POLES

Commission discipline

Le Président propose la candidature suivante :

- GOVIN Jean Baptiste

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité.

Commission d'Arbitrage

La Présidente, Elodie PAJINADON propose la candidature suivante :

- PERIBE LAGAITE Alexandre

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité

II. PROCEDURE SURCLASSEMENT

Le Bureau Directeur valide la procédure ci-dessous pour les demandes de surclassement.

Toute demande doit être transmise au Pôle Technique à l'adresse suivante :

- 6900000.technique@ffhandball.net

et en copie aux adresses ci-dessous :

- 6900000.qualifications@ffhandball.net
- 6900000.coc@ffhandball.net
- 6900000@ffhandball.net

Les demandes devront comporter un certificat médical avec la mention « pratique du handball en compétition » et une autorisation des parents.

Les demandes seront traitées par le pôle technique qui transmettra à la commission Statuts – Règlements pour validation si avis favorable.

Le délai de traitement est de 7 jours maximum.

Les demandes déjà transmises seront redirigées vers les commissions compétentes.

III. REGLEMENTS INTERIEURS

Le Bureau Directeur valide les règlements intérieurs des commissions suivantes :

- Commission d'Organisation des compétitions
- Ethique – Déontologie – Intégrité – Citoyenneté
- Communication

IV. FUSION AS CHATEAU MORANGE / HBF SAINT DENIS

Une réunion aura lieu prochainement entre les deux clubs et la Mairie de SAINT DENIS. Après avoir transmis le dossier au service fédéral, des documents complémentaires doivent être transmis par les clubs. Au vu du délai, la Fédération nous a déjà informé qu'il ne sera pas possible de fusionner les deux clubs pour cette saison 2024 – 2025.

V. VISITE DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

La Direction Technique Nationale sera présente dans notre île du 10 au 13 septembre 2024.

Des réunions de travail sont déjà programmées avec la DRAJES et le CREPS.

Un Conseil d'Administration aura lieu le mercredi 11 septembre à 17H00.

Des réunions avec le pôle technique et le pôle formation sont aussi programmées.

Un Bureau Directeur aura lieu le mercredi 04 septembre 2024 à 18H30 pour finaliser le contenu des différentes interventions.

VI. GESTHAND

Madame Coralie CHAMPIGNEUL sera la référente GESTHAND pour cette mandature.

VII. CLUBS

Le club du SC SAINTE MARIE nous informe du retrait de son équipe Séniors Féminine de toute compétition.

Des membres du Bureau Directeur ont reçu des dirigeants du club de l'UNION SAINT PIERRE dans le cadre de la mise en place d'une convention.

Après échanges sur les différentes modalités, le club reviendra vers le bureau directeur en cas de nécessité.

Le Directeur rappelle que les demandes de convention devront être transmises avant le 15 octobre.

La Présidente, le Vice-Président Délégué et la Trésorière prendront rendez-vous avec le club du HBC POSSESSION suite à leur demande d'échéancier.

VIII. IHF

Dans le cadre de la phase continentale du Trophée IHF, nous n'avons toujours pas reçu de courrier officiel de la part de l'instance Internationale malgré plusieurs courriels transmis.

Le Directeur a pu être en contact avec le secrétaire général de la Fédération Malgache qui a confirmé avoir bien reçu un courrier de l'IHF pour la compétition.

Monsieur Jeannick MOREAU en tant qu'élu des ultra marins prendra contact très rapidement avec le Président de la Fédération et Monsieur Joel DELPLANQUE Vice-Président de l'IHF.

IX. SALARIES

MISSIONS

Le Bureau Directeur informe les salariés que leur situation et leur mission restent inchangées et ne seront pas modifiées.

Ci-dessous les missions principales des salariés :

- Monsieur ERAPA Stéphane : Directeur Coordonnateur
- Madame BOYER Jennifer : Coordonnatrice administrative et financière
- Madame VAITILINGOM Judith : Collaboratrice des commissions
- Monsieur CHEVALIER Christian : Conseiller Technique - Responsable du Pôle Masculin Océan Indien
- Madame LAMBERT Stéphanie : Conseiller Technique - Responsable du Pôle Performance Fédérale Féminin Océan Indien
- Monsieur MOUTOUSSAMY Jean François : Conseiller Technique - En charge du Développement et de la Formation.
- Madame SAMARIA Noéline : Chargé de Communication

D'autres missions sont et pourront être effectuées sur sollicitations de la Direction, du Bureau Directeur, des Présidents de commissions, élus des pôles.

✚ RENCONTRE

A sa demande, Monsieur Christian CHEVALIER a rencontré la Présidente et le Secrétaire Général.

✚ RECUPERATION

Lors des différentes missions hors département, lorsqu'un chef de délégation est désigné, les salariés ne pourront plus bénéficier des jours de récupération.
Les responsabilités seront à répartir entre le chef de délégation et les cadres techniques.

✚ DATE DU 1^{ER} MAI

Les salariés étant missionnés à la date du 1^{er} mai ne percevront pas de complément de salaire.

Après échanges avec les services fédéraux, les salariés ne souhaitant pas travailler à la date du 1^{er} mai doivent le faire savoir à leur hiérarchie.

✚ MISSION NATIONALE

Les salariés sollicités pour l'encadrement des stages de Zone ou Nationaux ne pourront pas bénéficier des jours de récupérations s'ils bénéficient d'indemnités complémentaires émanant de la Fédération.

✚ RELATIONS ELUS-SALARIES

Les élus demandent à tout salarié de respecter les statuts de tout un chacun. Les discussions et les échanges doivent se faire en toute courtoisie et dans le respect total.
Le Bureau Directeur ne tolérera plus aucun écart en cas de manquement.

✚ EMPLOI DU TEMPS ET CONGES

Dans un souci de pouvoir répondre aux besoins des clubs tout au long de l'année, les salariés devront inclure dans leur emploi du temps hebdomadaire les réunions, regroupements, rencontres et événements.
Les congés devront être pris en fonction de l'activité professionnelle de chaque salarié.

X. POLE TECHNIQUE

Les cadres techniques intéressés pour l'encadrement des sélections Intercomités et des séances de Gardiens de Buts sur les pôles et les différentes sélections doivent transmettre leur candidature à l'adresse suivante au plus tard le 10 septembre 2024 :

- 6900000.technique@ffhandball.net
- 6900000@ffhandball.net

Après consultation de l' élu du pôle technique, les candidats seront reçus par des membres du bureau directeur pour décision.

XI. CHEF DE DELEGATION

Des chefs de délégations seront nommés lors des déplacements des différentes sélections.
Une fiche de mission sera établie très prochainement dans le but d'accompagner les cadres techniques avant et pendant la compétition.
Les responsabilités devront être partagées entre les chefs de délégation désignés et les cadres techniques.

XII. COMPETITIONS NATIONALES

Ci-dessous les dates des différentes compétitions :

- INTERPOLE FEMININ : Départ de la Réunion 27 janvier et Départ de Paris le 05 février
- INTERLIGUE FEMININ : Départ de la Réunion le 24 mars et Départ de Paris le 31 mars
- INTERCOMITES : Départ de la Réunion le 01 juin et Départ de Paris le 09 juin
- INTERPOLE MASCULIN : Départ de la Réunion le 28 février et Départ de Paris le 10 mars
- INTERLIGUES MASCULIN : Départ de la Réunion le 25 avril et Départ de Paris le 02 mai
- CF SENIORS : Départ de la Réunion le 30 mai et Départ de Paris le 08 juin


Le Bureau Directeur confirme la participation de toutes les sélections aux différentes compétitions, malgré la hausse des prix des billets d'avion et une baisse sensible des subventions. Une procédure administrative sera établie par la direction afin de bénéficier davantage d'aides spécifiques émanant des dispositifs de la Région.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h43.

La Présidente,



Le Secrétaire Général,



Dominique REOS

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Dominique REOS', written over a light blue rectangular stamp.

Toute contestation de décision doit faire l'objet d'une réclamation dans un délai de 7 jours, par lettre recommandée avec accusé de réception, auprès de la Commission Réclamations et Litiges (article 6 : règlement d'examen des réclamations et litiges).